

La délégation de service public pour l'exploitation du camping du Pelly prévoit la réalisation des investissements suivants :

- Réalisation d'un chalet d'accueil sur la partie basse du camping (40 000 € - 2018)
Le délégataire prendra en charge le chalet d'accueil et son aménagement.
- Desserte électrique et éclairage (12 450 € - 2018/2019)
Le délégataire se chargera des branchements, des coffrets et fournitures, y compris les bornes électriques nouvelles permettant la desserte de 40 emplacements. Il fournira le plan d'exécution. Le délégataire fournira et installera les éclairages. Il fournira le plan d'exécution.
- Rénovation des sanitaires du haut : à réaliser au plus vite avec un achèvement à l'été 2023 au plus tard (42 500 €)
Le délégataire réalisera l'ensemble des travaux suivants : électricité, plomberie y compris accessoires, montage des cloisons.
- Augmentation et renouvellement de l'offre locative (à planifier à compter de 2019 avec échelonnement)
De nouveaux hébergements en formule location seront proposés aux visiteurs pour atteindre 15 % de la capacité d'hébergement du camping. Au moins la moitié des équipements sera de type bungalow toilés.
Un plan d'investissement et d'amortissement avec renouvellement des équipements sera fourni par le candidat dans son offre (27 000 €)
- Renouvellement des jeux d'enfants (13 250 €)
Fourniture et pose de nouveaux matériels
- Création d'un espace de vie fermé
Le délégataire devra soit fermer le préau existant soit créer un nouvel aménagement dans d'autres locaux existants (4 000 €) ou à créer.
- Travaux d'adduction d'eau potable (3 000 €)
Le délégataire prendra en charge les sorties d'eau avec installation de bassins extérieurs et fournira le plan d'exécution.

Le candidat est autorisé à proposer tout autre investissement qui lui semblera pertinent au vu des attentes de la collectivité et des équipements existants.

Phasage des investissements

- Première année 2018: découverte, prise en main du site - réalisation d'un chalet d'accueil
- A partir de la deuxième : et jusqu'à la fin de la concession :
 - Exploitation de l'existant
 - Rénovation des installations et réseaux (bornes électriques / réseau électrique et adduction d'eau / éclairage du terrain) : fournir un plan d'investissement prévisionnel
 - Rénovation des sanitaires du haut (au plus tard 2023)
 - Renouvellement des jeux enfants
 - Développement des formules d'offres de locations d'hébergement (bungalows toilés et tentes) – démarrage dès 2019
 - Autres investissements
 - Consolidation des résultats.

Ce programme pourra être modifié après négociation avec les candidats.